



BELGIQUE - BELGIE
P.P.

4600 Visé
BC 1865

Bulletin Provincial

- Assemblée générale statutaire
- Réglementation en matière de transferts

N°5 - Avril 2009

Bulletin périodique mensuel. Bureau de dépôt : Visé

Editeur responsable : Yves Douin 11, av. Fr. Roosevelt - 4600 Visé

Réalisation : Douin Communication



 Butterfly®

Nittaku

STIGA®

DONIC®

Yasaka

JOOLA

andro

Sponeta

BANDA®

 DANDROY

TENNIS DE TABLE

Blegny (CFTT) Rue Lambert Marlet, 13
4470 Blegny

Liège Rue de l'Arveau, 29
4420 Tilleur

Verviers Rue J. Dohogne, 48
4800 Verviers

*Vous découvrirez un choix
exceptionnel !*

*Un éventail incomparable dans
les plus grandes marques !*

PARTENAIRE OFFICIEL DE LA PROVINCE DE LIEGE

NOS AUTRES POINTS DE VENTE :

MESSANCY 063 37.19.37

BRUXELLES 02/660.49.54

BLEGNY 04/370.12.15

CHARLEROI 071/30.36.80

NAMUR 081/73.39.04

KUURNE 056/70.57.94

HASSELT 011/28.32.48

LIÈGE 04/234.61.64

ANTWERPEN 03/541.30.28

VERVIERS 087/22.05.73

 DANDROY

TENNIS DE TABLE

www.dandoy-sports.com

E-mail : info@dandoy-sports.com

Siège social : Zoning de Biron, Allée des Artisans, 5 - 5590 Ciney Tél. 083/21.35.64 - Fax 083/21.68.62

Le mot du président

Ce bulletin tombe rapidement après le précédent...

Les matières qu'il comprend sont importantes et un peu administratives. Plusieurs changements étant intervenus les dernières années, ne vous fiez pas à vos habitudes mais prenez le temps de bien relire les matières « transferts », « assemblée générale » et « classements ».

Vous trouverez l'annonce finale des Masters Rikir Sport. L'entrée sera gratuite et les meilleurs liégeois présents. J'espère que vous serez des nôtres le samedi 9 mai pour vivre une belle journée de Ping liégeois.

Yves Douin

Sommaire

Le mot du président - Marche ADEPS	3
PV de la réunion CPL du 31 avril	4
Assemblée générale statutaire	5
Documents officiels : réglementation des transferts	7

Marche ADEPS à Blegny

Le 13 AVRIL 09, lundi de Pâques, à Blegny
GRANDE MARCHÉ A.D.E.P.S. au CFTT

Rue Lambert Marlet 13, juste à côté de Blegny-Mine
Autoroute Liège-Aachen (E40), sortie 36 Barchon puis Blegny-Mine
Route Battice-Visé jusque Julémont puis Blegny-Mine

Attention, l'après-midi du lundi de Pâques, 133e Cavalcade à Herve

Parcours exceptionnels !

Découvrez les 7 Villages de la Commune de Blegny

(5, 10 et 20 kilomètres) - Vestiaires/Douches

Départ de 8h00 à 14h00, Inscription Gratuite

Boissons et Petite Restauration

Salade Liégeoise avec Lard Braisé & Saucisse de Campagne = 7 euros

1 Boulet Rôti avec Sauce Lapin au Sirop de Blegny & Frites = 6 euros

2 Boulets Rôtis avec Sauce Lapin au Sirop de Blegny & Frites = 7 euros

Réservation au niveau des repas, souhaitée avant le 8 avril : jeune@leping.be

Organisation de la Commission des Jeunes - Tennis de Table Liège

Renseignements : Didier MINGUET (0476/509.182 - 0495/322.787)

La marche se situe à 8 kms de Herve où se déroule en cette après-midi du lundi de Pâques, la 133e Cavalcade de Herve qui réunit les plus Beaux Chars Carnavalesques (www.syndicat-initiative-herve.be)

PV de la réunion CPL du 31 avril 2009

Tous les membres sont présents.

1. **Approbation des PV des réunions du 10/2 et 10/3** : pas de remarques.
2. **Rapport du trésorier**
A fin mars, nous enregistrons 16 affiliations en moins que la saison passée. Les amendes en interclubs sont fortement diminuées, principalement par la diminution des forfaits généraux (9 à la place de 22). Cette situation est sans doute la conséquence de la possibilité de brûler une équipe sans bloquer des joueurs.
3. **Internationaux Jeunes de Liège**
Le montage de la salle est prévu le 3 avril à 19h30. Il sera fait usage de 12 tables. La formule habituelle est d'application pour les repas. 11 délégations seront présentes pour 78 enfants répartis en poussins, préminimes et minimes. Il faut se réjouir du nombre de poussins inscrits cette année (21).
Claude récupérera le matériel de l'AF pour effectuer le contrôle des raquettes.
La cérémonie protocolaire se déroulera avec les hymnes nationaux. Didier recherche un musique d'introduction.
4. **Tours finaux et barrages**
Dès les résultats connus de la 22^e semaine, Dominique et Michel établiront le document et l'attribution des locaux. Ce document sera transmis par mail et par courrier aux clubs.
5. **Coupes Provinciales et Francophones**
Serge signale que des clubs dont deux équipes se rencontraient en quart de finale n'étaient pas contents de ne pas pouvoir disputer la rencontre dans leur local ; la compétition ayant été attribuée à un club, il ne pouvait pas accepter ce changement de local. Les finales francophones se dérouleront le 1 mai à Blegny. José se charge de la restauration.
6. **Masters Rikir Sport**
Après un large échange de vue, les invités sont les suivants :
6 dames : Laurence Junker, Cindy Indeherberg, Carol Detrigne, Magali Charlier, Fanny Heine et Bérangère Charlier.
12 messieurs : Marc Closset, Damien Delobbe, Julien Indeherberg, Olivier Joannes, Hervé Delporte, Christophe Closset, Amaury Delhez, Arnaud Flamme, Thibaut Gonnay, Jonathan Junius, Dany Christophe et Florent Lambiet.
6 arbitres sont demandés à Willy. Début de la compétition à 10h00. Finales à 16h00. La formule retenue est des poules de 3 joueurs(euses) avec le premier qualifié. En poules les rencontres seront disputées en 3 sets gagnants, les demi-finales et finales en 4 sets gagnants. La compétition se déroulera sur 3 tables. Tous les jeunes de -21 ans qui viendront assister à la compétition recevront, s'ils ne l'ont déjà reçu au préalable, le coupe vent offert par la Fédération.
Pour la saison prochaine, si la compétition est à nouveau programmée, les garçons devraient être au nombre de 8.
7. **AG de fin de saison**
Les informations seront publiées dans le prochain bulletin.
8. **Tour de table**
Pour l'assemblée des arbitres, le 16/5, le CFTT n'est pas libre. Voir pour avancer la soirée d'un jour ou trouver un autre local.
Léon précise les modalités pour les classements individuels. Un résumé sera publié dans le prochain bulletin et se trouve déjà sur le site de la Province..
Claude signale qu'il n'y a pas grand-chose à signaler sur les réunions des instances supérieures.
Tournois : les compétitions des clubs qui « se battent » pour avoir du monde doivent être privilégiées.
Didier dresse le programme de fin de saison de la commission des jeunes qui a encore plusieurs activités au programme. Il signale la marche adeps qu'il organise du CFTT le lundi de Pâques (bénéfices pour la Commission des Jeunes). Il dresse le programme des TOP 6 et fait le point sur l'arbitrage pour ces compétitions.

Prochaine réunion le 28/4 à 19h30.

Rapporteur Yves Douin

Assemblée générale statutaire

Vous êtes priés d'assister à
l'assemblée générale provinciale statutaire
qui se tiendra le **mercredi 20 mai 2009** à 19h00 au CFTT

Ordre du jour

- 1) Vérification des pouvoirs
 - a. Procurations
 - b. Nombre de votants
- 2) Approbation du PV de l'AG précédente
- 3) Allocution du Président
- 4) Rapport du Secrétaire provincial
- 5) Rapport du Trésorier provincial
- 6) Rapport d'activités
- 7) Interpellations

Toute demande doit être adressée à Yves Douin, 15 jours calendrier avant l'assemblée générale. Ceci afin d'examiner préalablement les questions posées et présenter les sujets par courrier à tous les clubs

8) Elections statutaires

- a. Membres du CPL

Voir le développement des articles 6.1.5 et 6.1.7 du ROI de l'Aile Francophone. Les membres actuels du CP

sont sortants et rééligibles (si candidature)

- b. Membres de l'Assemblée Générale de l'Aile Francophone : 8 postes à pourvoir

Voir développement des articles 5.5.1 et 5.5.1.2

NB : on peut poser sa candidature sur les deux listes qui seront proposées aux élections

- 9) Propositions de modifications aux Statuts, ROI et RS
- 10) Clôture par le Président provincial

Nous comptons sur votre présence et vous prions d'agréer nos salutations sportives.

Pour le CPL,
Yves Douin

ATTENTION !!! En vertu des ROI de l'Aile Francophone :

Art. 6.2.2 Droit de présence

Tout affilié et cercle sportif de la province, en ordre de cotisation, peut assister à l'Assemblée Générale. Les membres du CA y sont invités

Art. 6.2.3 Droit de vote

Un cercle en dette vis-à-vis de la Trésorerie Provinciale ou Francophone, ne peut avoir droit de vote

Assemblée générale statutaire

Assemblée générale du Mercredi 20 mai : délégués à l'assemblée générale

Pour la saison 2009/2010, la Province de Liège a le droit d'être représentée par 8 délégués à l'Assemblée Générale de l'Aile Francophone de la FRBTT.

Elections statutaires :

- Les candidats comme membres du CPL peuvent aussi être candidats à l'élection comme délégués auprès de l'Aile Francophone ;
- Candidature uniquement comme délégués chargés de représenter les liégeois auprès de l'Aile francophone (deux à trois fois par an), sans être membre du CPL

Faire parvenir les candidatures POUR LE 10 MAI chez :

Yves Douin (Avenue Franklin Roosevelt, 11 4600 Visé)

- 1) Candidature à l'élection comme membre du CPL
- 2) Candidature à l'élection comme délégué auprès de l'Aile Francophone

NB : on peut être candidat sur les deux listes

1) Election statutaire des membres du Comité provincial

6.1.5 Candidatures

Les candidatures aux différents postes vacants doivent être demandées par le canal du BP et/ou du site internet au moins un mois avant la date de l'AGP. Le CP peut cependant présenter des candidatures en dernière minute si aucun candidat n'obtient le quorum nécessaire.

6.1.7 Conditions d'éligibilité

Pour faire partie du CP, il faut

- Être âgé de 18 ans (25 ans pour le Président) ;
- Être affilié depuis au moins cinq ans, sans interruption ou huit ans dans les dix dernières années, à l'asbl Aile Francophone de la FRBTT ;
- N'avoir encouru aucun blâme ou de suspension dans les deux dernières années, sauf si ces sanctions ont été assorties d'un sursis ou si le comité ayant infligé la sanction le décide ;
- N'avoir jamais encouru d'exclusion

2) Election statutaire des délégués auprès de l'Aile francophone

5.5.1.2 Candidatures

Les candidatures sont sollicitées par le canal du BOP et/ou du site internet au moins un mois avant la date de l'AGP et doivent être déposées par courrier ordinaire six jours calendrier avant l'AGP, la date de la Poste faisant foi.

5.5.2 Conditions d'éligibilité

- Respecter la date de dépôt de la candidature ;
- Être âgé de 18 ans à la date de la candidature ;
- Être affilié depuis au moins dix ans, sans interruption, à l'asbl Aile Francophone de la FRBTT ;
- N'avoir encouru aucun blâme ou de suspension dans les cinq dernières années, sauf le comité ayant infligé la sanction le décide ;
- N'avoir jamais encouru d'exclusion